

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2023 A VINGT HEURES TRENTE**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

**Présents :**

ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORIES Stéphane ; BOUBÉE Alain,; CADEAC Hélène ; CAUBET Fabienne; DESSACS Denis ; DUTREY Myriam ; GEORG Béatrice ; MOUGEAT Alain ; NAVARRE Brigitte ; ZANIN Marc.

**Etaient absents et excusés :**

ADOUE Jérôme ; BOSC hervé ; CUTAYAR Elisabeth ; GESTAS Marion ; LARRIEU Aloïs  
LANASPEZE Julien ; PERISSAS Mélanie

QUORUM ATTEINT

Président : Alain Boubee

reprise de présidence Yves BON compte administratif

Secrétaire désignée : Fabienne CAUBET

---

**Le procès-verbal du 29 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité**

---

**Le Maire présente les non décisions de préemption de 7 à 8**

**Les décisions du Maire de 2 à 6**

## **POINT N°1 – APPROBATION COMPTE DE GESTION BP- BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

---

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

---

## **POINT N° 2– APPROBATION COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT**

Après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; que les opérations de recettes et de dépenses paraissaient régulières et suffisamment justifiées,

---

**le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n' a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

---

## **POINT N° 3 – APPROBATION COMPTE DE GESTION VILLAGE VACANCES**

A l'instar des précédents points, le conseil municipal a examiné le compte de gestion de l'exercice 2022.

---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du village vacances.**

---

## **POINT N° 4- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BP**

Le compte administratif s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 631 444.11 €

Recettes : 1 799 072.69 €

Résultat de l'exercice 2022 : 167 628.58 €

Report de clôture 2021 : 1 397 685.03 €

Résultat de clôture 2022 : 1 565 313.61 €

Investissement :

Dépenses : 253 704.86 €

Recettes : 239 404.23 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 14 300.63 €

Report de clôture 2021 : 145 801.01 €

Résultat de clôture 2022 : 131 500.38 €

Restes à réaliser : - 203 979.11 €

(Dép : 272 804.11 / Rec : 68 825)

Résultat de clôture des sections : 1 492 834.88 €

---

**Le Conseil municipal, après avoir élu son président, Monsieur Yves BON, a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2022. (le Maire n'a pas participé au vote (non compté dans quorum)).**

---

#### **POINT N° 5 – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal a examiné le compte administratif communal 2022 qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 27 390 €

Recettes : 27 390 €

Résultat exercice 2022 : 0 €

Report résultat exercice 2021 : 78 855.71 €

Résultat de clôture : 78 855.71 €

**Investissement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 27 390 €

Résultat exercice 2022 : 27 390 €

Résultat exercice 2021 : - 53 347 €

Résultat de clôture : - 25 957 €

**Résultat de clôture des sections : 52 898.71 €**

Le surplus de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté » 52 898.71 €

Les terrains ayant été tous vendus, ce montant de 52 898.71 € sera porté au compte 7551 en fonctionnement du budget général de la commune.

---

Hors de la présence de M. Alain BOUBEE Maire, (n'a pas été comptabilisé dans le quorum) le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2022.

---

**POINT N° 6 – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF VILLAGE VACANCES**

---

Le conseil municipal a examiné le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

**Section Fonctionnement :**

Dépenses : 195 422.47 €

Recettes : 185 548.60 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 9 873.87 €

Report de clôture 2021 : 154 464.03 €

Résultat de clôture 2022 : 144 590.16 €

**Section Investissement :**

Dépenses : 10 382.20 €

Recettes : 8 352.82 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 2 029.38 €

Résultat de clôture 2021 : 7 119.35 €

Résultat de clôture 2022 : 5 089.97 €

Restes à réaliser dépenses : - 4 537.97 €

**Résultat de clôture des sections : 145 142.16 €**

---

Hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget Village de Vacances 2022.

---

**POINT N° 7– AFFECTATION DE RESULTAT BP**

---

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Compte tenu que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Il a été proposé au regard des éléments financiers qui suivent ; d'intégrer au budget primitif principal le résultat de fonctionnement.

**Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2022 : 167 628.58 €

Résultat de l'exercice antérieur 2021 : 1 397 685.03 €

Résultat à affecter : 1 565 313.61 €

**Section d'Investissement :**

Solde d'exécution 2022 : 131 500.38 €

Solde des restes à réaliser : - 203 979.11 €

(Dép : 272 804.11 / Rec : 68 825)

Section d'investissement : - 72 478.73 €

---

**le Conseil Municipal Après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :**

**1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 72 478.73 €**

**2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 1 492 834.88 €**

---

#### **POINT N° 8 – VOTE DES TAUX**

L'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts précise les conditions selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

A compter de 2023, les communes doivent à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires et les autres meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que les logements vacants (délibération 09/2018)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de 2022 ainsi que celui de la THLV de 2020 soit 6.80 %.

---

**Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité les taux suivants**

	<b>Taux votés</b>
<b>Taxe habitation résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale</b>	<b>6.80</b>
<b>Taxe Habitation logements vacants</b>	<b>6.80</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>34.30</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>74.54</b>

#### **POINT N° 9- VOTE BUDGET PRIMITIF BP**

Il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, lequel a fait l'objet d'une présentation détaillée par articles.

Section fonctionnement		Section investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 809 547.59 €	2 809 547.59 €	2 347 884.30 €	2 347 884.30 €
	Recettes : 1 316 712.71	Dépenses : 2 075 080.19	Recettes : 2 147 558.92
	Résultat reporté : 1 492 834.88	Restes à réaliser : 272 804.11	Restes à réaliser : 68 825
			Solde d'exécution : 131 500.38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget principal ci-dessus.

#### POINT N° 10 - VOTE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire a présenté les dossiers de demande de subvention de l'ensemble des associations ayant fourni les pièces nécessaires à leur examen (Budget prévisionnel 2023, procès-verbal de la dernière assemblée générale, déclaration en sous-préfecture, bilan 2022, actions prévues en 2023),

A.A.P.P.M.A. (pêche)	400.00 €
A.C.C.A. (chasse)	610.00 €
A.D.A.C. (musique)	1 500.00 €
ARC EN CIEL PERSONNES AGEES HOSPICE	500.00 €
ASSO PARENTS ELEVES ECOLES	500.00 €
COMITE DES FÊTES	35 000.00 €
COUTURES CREATIVES D'OVALIE	200.00 €
CYCLOS CLUB BOULONNAIS	700.00 €
ECOLE DE FOOT SAVE-GESSE	1 300.00 €
ENTENTE BOULOGNE/PEGUILHAN	9 000.00 €
FNATH FEDERATION NATIONALE DES MUTILES DU TRAVAIL	75.00 €
GYM GESSE	200.00 €
JUDO CLUB SPORTS LOISIRS POUR TOUS	305.00 €
LA VIREE DES AS	800.00 €
L'ATELIER	200.00 €
LES PETITS BOUTS	500.00 €
LOS NOVILLOS	1 900.00 €
PEPE AND CO	300.00 €

TENNIS CLUB BOULONNAIS	500.00 €
LES ARTS SCENES (ex : Théâtre de l'Olivier)	200.00 €

**Au regard de l'intérêt des projets présentés par lesdites associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité : d'approuver les subventions ci-dessus présentées**

#### **POINT N° 11- VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>78 855.71 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 957 €</b>	<b>25 957 €</b>
	Recettes : 0 € Résultat reporté : 78 855.71 €	Solde d'exécution reporté : 0 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 Lotissement ci-dessus.**

#### **POINT N° 12- VOTE BUDGET PRIMITIF VILLAGE VACANCES**

Le budget primitif 2023 est présenté comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>276 790.16 €</b>	<b>276 790.16 €</b>	<b>15 137.97 €</b>	<b>15 137.97 €</b>
	Recettes : 132 200 Résultat reporté : 144 590.16	Dépenses : 10 600 Restes à réaliser : 4 537.97	Recettes 10 048 € Résultat reporté : 5 089.97 €

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 du Village Vacances ci-dessus.**

---

**POINT N° 13- BUDGET LOTISSEMENT – CLOTURE**

Le budget lotissement est amené à ne plus avoir de mouvements .

Pour clore celui-ci, il conviendra de procéder à l'intégration des résultats au budget principal prochain, à effet au 31/12/2023.

Il est proposé ainsi le reversement du solde de ce budget annexe sur la base des votes précédents, à savoir : 52 898.71 euros.

---

**Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :**

**De clore à effet du 31/12/2023 le budget lotissement**

---

**Fin de la séance à 23h00**

**Le 12 avril 2023**

**Alain BOUBEE,**

